

FLASH-INFO DU 26 AVRIL 2022

CABINET MEDICAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'installation du cabinet médical de Mme Cloé Bulot, psychomotricienne spécialisée en pédiatrie, dans les locaux de la mairie.

Pour plus de renseignements : <http://psychomotricite-yvelines.com>

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives sont prévues les 12 et 19 juin 2022.

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur de confier l'expression de son vote à un autre électeur. Il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il est impossible, pour un électeur, de participer à un scrutin.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées » : un électeur peut désormais donner une procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Mais le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour plus de renseignements, cliquez [ici](#)